



COORDINATION DES
SYNDICATS CGT
Socle Social Commun
TotalEnergies

Sept 2025

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2025

UNE ELECTION, PLUSIEURS ENJEUX

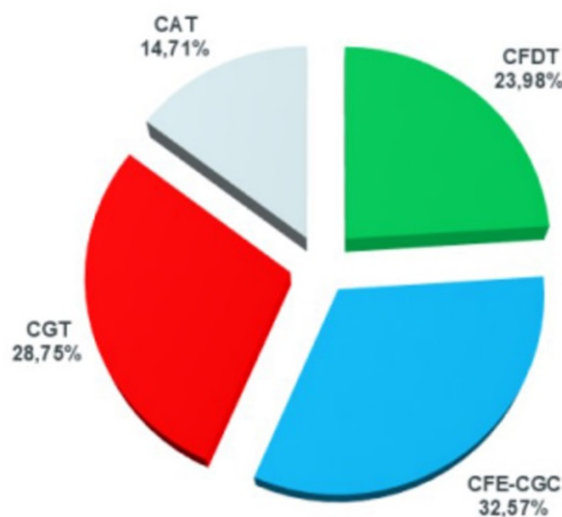
#1 - LA NEGOCIATION COLLECTIVE, UN ENJEU PRIMORDIAL

Vous le savez, vous allez être prochainement appelés aux urnes pour renouveler vos représentants du personnel. **La priorité absolue de la CGT est de défendre les intérêts de toutes et tous, tant sur les salaires, l'emploi et les conditions de travail.**

✓ **La négociation collective** fait partie des outils à notre disposition. Pour être valide, un accord d'entreprise doit être signé par une ou plusieurs organisations syndicales représentatives ayant recueilli **plus de 50 % des suffrages exprimés au 1er tour des dernières élections professionnelles.**

✓ Au niveau du Socle Social Commun, grâce à vos votes lors des dernières élections, **la CGT pèse 28,75% la plaçant au deuxième rang des OS représentatives.** Mais **ce poids reste insuffisant** pour empêcher 2 des 3 autres OS représentatives de valider seules les accords, y compris ceux qu'elles qualifient elles-mêmes comme étant « *au rabais* ». Or, pour obtenir ce qui est réclamé, il faut au contraire **monter le niveau d'exigence, présenter des revendications de haut niveau et refuser toute compromission.**

Poids de signature
Socle Social Commun



**PLUS
DE VOIX
PLUS
DE POIDS**

- La Direction a tout intérêt à obtenir des accords valides. Elle n'a pas d'autres choix que de répondre majoritairement aux demandes exprimées. **Si cette majorité est portée par seulement 2 Organisations Syndicales, alors la Direction mettra les autres de côté, systématiquement les plus exigeantes.**
- **Ne négligez donc pas la couleur du bulletin que « vous glisserez dans l'urne » lors du premier tour des Elections Professionnelles,** il en va du niveau des dispositions qui seront incluses dans les futurs accords qui seront proposés à la signature.

« Négocier pour trouver l'accord qu'attendent les salariés »

Les négociations collectives relatives aux thèmes spécifiés par la loi sont obligatoires.
Les négociations portant sur d'autres thèmes sont facultatives.

L'employeur a l'obligation de négocier sur :

1. **La rémunération**, notamment les salaires effectifs, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise,
2. **L'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes, portant notamment sur les mesures visant à supprimer les écarts de rémunération, et la qualité de vie au travail,
3. **La gestion des emplois et des parcours professionnels** (GEPP).

En dehors des sujets obligatoires, l'initiative des négociations doit être partagée. Il existe une très grande liberté de choix dans les thèmes qui peuvent être abordés à l'occasion des négociations, **encore faut-il qu'ils soient plébiscités par les salariés.**

Ouvrir une négociation, c'est se donner l'opportunité d'améliorer le quotidien des salariés. **Il s'agit d'un levier d'action syndicale majeur, qui permet aux salariés de mener la bataille** pour faire augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail... Bref, pour faire progresser nos droits et nous protéger de l'inflation.

« Pourquoi et quand signer ? »

Pour atteindre ces objectifs, **l'étape de la validation de l'accord par la signature majoritaire** des Organisations Syndicales présentes autour de la table est essentielle, autant que primordiale.

Il est donc crucial que chacun comprenne l'enjeu de l'échéance à venir. **Beaucoup pensent que la Direction n'accorde pas les enveloppes d'augmentations des salaires nécessaires** au maintien de leur pouvoir d'achat et au partage des richesses qu'ils créent et ils ont raison. **Beaucoup pensent que certaines Organisations Syndicales sortent beaucoup trop rapidement le stylo pour signer**, ce qui ne permet pas d'obtenir ce qui est dû et mérité et ils ont encore raison.

La CGT conçoit l'amélioration des droits des salariés comme une lutte permanente. Après la clôture des négociations, la CGT continue d'œuvrer pour obtenir de nouveaux droits et améliorer l'accord signé. Face aux attaques, la tâche est difficile, mais la CGT sait déployer tous ses efforts pour organiser ses forces militantes et mobiliser les salariés pour permettre de faire reculer ceux qui voudraient porter atteinte aux conditions d'emploi dans notre Groupe.

**POUR FAIRE ABOUTIR VOS DEMANDES LES PLUS EXIGENTES,
N'OUBLIEZ PAS, VOTEZ ET FAITES VOTER CGT !**

+ PLUS DE VOIX = + PLUS DE POIDS = + PLUS DE DROITS

Vous aussi, rejoignez la liste CGT de votre établissement, contactez-nous.



Coordinateur Groupe TotalEnergies :
Eric SELLINI : 06 17 82 59 06
Secrétaire du Comité Européen :
Thierry DEFRESNE : 06 18 99 69 40

DSC UES RP Benjamin TANGE : 06 09 41 51 87
DSC UES MS Sandie KERFONTAIN : 06 78 28 33 99
DSC UES AGSH Serge LASSERRE : 06 17 38 67 82

ABONNEZ VOUS à VOTRE VIVA ENGAGE CGT !

[Yammer CGT UES AGSH \(Paris-Pau-Lyon-Havre\)](#)
[Yammer CGT TRTG](#)
[Yammer CGT Grandpuits](#)
[Yammer CGT Flandres](#)
[Yammer CGT Carling](#)
[Yammer CGT Normandie](#)



TotalEnergies